

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 décembre 2022**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**
Nombre de pouvoirs : **7**

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALLIÈRE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20221214-026

Matière : 1.1.3 - Commande publique – marchés publics – services

Objet : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT ET PETITS TRAVAUX AU SEIN DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES ACACIAS POUR PERSONNES AGEES ET PERSONNES DU DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE ET LES LOGEMENTS INTERMEDIAIRES GERES PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'USSEL – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LEDIT DOCUMENT

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel ne dispose pas de service « Bâtiments » lui permettant de réaliser les travaux d'entretien courant et petits travaux au sein de la résidence autonomie Les Acacias pour personnes âgées et personnes du dispositif d'hébergement d'urgence et les logements intermédiaires, dont il assure la gestion ;

Considérant que la Ville d'Ussel dispose pour sa part d'un service « Patrimoine bâti » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- **signer une convention de prestations de services avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel, pour les travaux d'entretien courant et petits travaux au sein de la résidence autonomie Les Acacias pour personnes âgées et personnes du dispositif d'hébergement d'urgence et les logements intermédiaires, dont ce dernier assure la gestion, dans les conditions précisées en annexe ; et**
- **accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20221214-DL20221214-026-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe Arfeuillere
Christophe ARFEUILLERE